



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24 Conseillers présents : 21 Votants : 22	<b>Séance du 9 février 2026</b>
Date de la convocation : 28 janvier 2026	
<b>Delib20260205</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Pouvoir :

M. Philippe BERARDI à M. Hervé ROSE

### Absents excusés :

M. Francis MÉNARD  
M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

M. Bertrand LANGRAND désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20260205**

**OBJET : Budget primitif 2026 – Budget ville**

Le conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- ✓ Dépenses de fonctionnement et d'investissement envisagées en 2026, présentées par chapitre, article, opération et fonction,
- ✓ Etat de la dette.

Après avoir répondu à l'ensemble des questions posées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Arrête comme suit le budget primitif 2026 de la ville :
  - Recettes et dépenses de fonctionnement ..... 6 890 130,00 €
  - Recettes et dépenses d'investissement .....467 375,00 €

Ledit budget est réputé voté par chapitre.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 10 février 2026

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN